

## Assises des moyens de paiement : L'intérêt des consommateurs pris en compte !

L'AFOC, qui a activement participé à l'élaboration des propositions débattues lors des assises des moyens de paiement, considère que les mesures ministérielles annoncées à l'issue des travaux préparatoires vont incontestablement dans le bon sens et se félicite que les intérêts légitimes des consommateurs aient été pris en considération.

**Ainsi, la disparition du plancher de 15€ pour les paiements par carte bancaire** ne manquera pas d'être favorablement accueillie par les consommateurs, et tout particulièrement par les plus jeunes.

Concernant **les paiements sans contact**, Martine DEROBERT, Secrétaire Générale de l'AFOC, représentant les consommateurs lors d'une des tables rondes, n'a pas manqué de rappeler que le déploiement auprès des consommateurs de cette technologie s'est faite dans des conditions très critiquables, ces derniers n'ayant trop souvent pas été informés de son intégration dans leurs cartes bancaire.

L'AFOC note avec satisfaction que les nouvelles mesures visant à relancer le sans contact ont pris en considération cette critique... Désormais, les consommateurs seront non seulement systématiquement informés sur le fonctionnement et les garanties en cas de fraude au moment de la remise de leurs cartes sans contact, mais aussi et surtout, de leur droit à obtenir sur simple demande la désactivation de cette fonction.

S'agissant du **chèque**, l'AFOC se félicite que son déclin programmé ne soit pas précipitée par des mesures coercitives de court ou moyen terme. Son analyse selon laquelle, faute pour le consommateur de disposer de moyens de paiement de substitutions au chèque dans toutes les situations, sa disparition serait tout à fait prématurée, a en effet été confirmée lors des travaux préparatoires des Assises.

Enfin, l'AFOC restera mobilisée et vigilante pour qu'à l'occasion de l'élaboration de la « stratégie nationale des moyens de paiement », prévue pour l'automne prochain, l'intérêt des consommateurs garde la place prépondérante qu'il a eu lors des Assises.

Paris, le 3 juin 2015

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT